

Le président de l'université de Nîmes

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2012-614 du 30 avril 2012 modifié relatif à l'université de Nîmes.

Vu le décret n°2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts.

ARRÊTE

Article 1

Sont désignés Président et membres des jurys de la licence de Lettres Modernes Appliquées, les enseignants ci-dessous :

L1 :

- M. Marc-Jean Filaire Ramos : Président
- Mme Claire Cornillon
- Mme Clélie Vian (extérieur).
- Suppléants : Mme Amélie Chabrier, M. Yoan Vérlhac

L2 :

- Mme Claire Cornillon : Présidente
- M. Yoan Vérlhac
- Mme Clélie Vian (extérieur).
- Suppléants : Mme Amélie Chabrier, M. Marc-Jean Filaire Ramos

L3 :

- M. Yoan Vérlhac : Président
- M. Marc-Jean Filaire Ramos
- Mme Clélie Vian (extérieur).
- Suppléantes Mme Amélie Chabrier, Mme Claire Cornillon

Article 2

Le présent arrêté sera affiché sur le site internet de l'Université de Nîmes et notifié aux personnes concernées.

Fait à Nîmes, le 28/10/2024

Le président de l'université

Benoit ROIG